

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 octobre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gaston Clermont (Gatineau) propose que le deuxième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présenté à la Chambre le jeudi 24 octobre, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

LA PÊCHE

ÉTABLISSEMENT DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour l'étude du projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre est d'avis qu'il est opportun de présenter une mesure réglementant le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du poisson d'eau douce et créant l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce; décrétant que l'Office est financièrement autonome et ne reçoit pas pour ses opérations de crédits affectés par le Parlement; prévoyant que le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances, dans certaines conditions, à garantir le remboursement de prêts consentis par les banques à l'Office et à consentir des prêts à l'Office, l'ensemble des montants empruntés ou prêtés et non remboursés ne devant pas dépasser cinq millions de dollars; prévoyant également le versement à l'Office de subventions prélevées sur le Fonds du revenu conso-

lidé n'excédant pas au total cent mille dollars afin de permettre à l'Office de faire face aux frais initiaux d'exploitation et d'établissement; et statuant en outre sur d'autres questions connexes ou accessoires.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

L'AFFAIRE ROSSILLON

Question n° 264—**M. Matte:**

Le gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de régler l'affaire Rossillon et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces mesures?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Conformément à la déclaration que le premier ministre a faite le 16 septembre à la Chambre des Communes, le gouvernement a fait valoir auprès des autorités françaises, par les voies diplomatiques normales, son point de vue sur les questions que soulevait la visite de M. Rossillon au Canada.

LES PRIX EXIGÉS PAR LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Question n° 305—**M. Dumont:**

1. Quel est le prix payé par les Esquimaux dans les différents comptoirs de la Compagnie de la baie d'Hudson à Fort-Chimo, Cap-Dorset, et Arctic-Bay pour le thé, le café, la farine, les cigarettes et le tabac à cigarettes?

2. Quel est le prix que cette compagnie a payé aux Esquimaux dans ces mêmes endroits pour les peaux de phoques?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

1.

	Fort Chimo	Cape Dorset	Arctic Bay
Café—boîte d'une livre emballée à vide	\$1.00	\$1.08	\$1.09
Thé—60 pochettes de thé de première qualité	.79		
Thé—1 livre, de première qualité		1.40	1.42
Farine—sac de 25 livres	3.35	3.40	3.80
Cigarettes—paquet régulier de 20 cigarettes	.55	.47	.47
Tabac à cigarette—boîte de ½ livre	2.25	1.90	2.00

2. Le valeur des peaux de phoques dépend beaucoup de la grandeur des peaux, de leur qualité et de la saison. Le prix moyen que

nous payons actuellement est de \$7.50 chacune. Il serait bon de remarquer que les non-Esquimaux paient le même prix pour les